



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué le 14 Mars, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno Chartier, Maire.

	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
Mr Bruno CHARTIER	X		
Mme Sonia RULLAUD	X	X	B.CHARTIER
Mr Jean-Marc SCHMITT	X		
Mme Anne-Sophie VANHECKE	X		
Mr Thierry GREGOIRE	X		
Mme Ginette MILLET	X		
Mr Michel DENAIS		X	Y.LHUILIER
Mme Manon FAURIE	X		
Mr Nicolas BOUTIN	X		
Mme Yvonne LHUILIER	X		
Mr Fabrice MERLAUD	X		
Mme Stéphanie DEVERSON-BORDEAU		X	
Mr Gilles CHARTIER	X		
Mme Sylvie HARDY		X	
Mr Julien LEMAITRE		X	
Mme Fabienne BOULAY		X	
Mr Daniel MEUNIER		X	ML. PIGET
Mme Marie-Laure PIGET	X		
Mr Christian LAFOND		X	

Secrétaires de séance : Manon FAURIE et Gilles CHARTIER

M. Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint,

Il donne lecture de l'ordre du jour.

M. Chartier demande si tout le monde a pris connaissance du Procès-Verbal du 15 Décembre 2023

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Chartier donne lecture de la décision prise depuis le dernier Conseil Municipal à savoir :

- Fixation des tarifs pour le centre de loisirs d'été

M. Chartier « J'ai pris une délégation concernant les tarifs du centre d'été pour 2024 sachant que ces tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2022. Une augmentation de 2 € sera effective quel que soit le quotient familial. Les charges de fonctionnement ont augmenté, le transport, les agents ont bénéficié des augmentations d'indice et de SMIC.

Nous avons eu la visite de M. Beaulu du SDJES qui est venu inspecter le centre avec A. S Vanhecke et K.Loubriat et qui a félicité l'organisation. Nous avons une équipe compétente.

Nous avons étudié la possibilité d'agrandir le centre d'été en pouvant occuper les locaux de la maternelle, ce qui nous permettrait de recevoir plus d'enfants. Nous sommes obligés actuellement d'en refuser par manque de place. Nous avons des enfants qui viennent des communes voisines y compris le mercredi. Nous ne faisons pas payer plus cher aux autres communes ce qui n'est pas le cas partout »

M.Chartier « Je laisse la parole à M. Schmitt qui va vous présenter le Compte de Gestion et le Compte Administratif

Délibérations

Compte de Gestion 2023

M. Schmitt « Le Compte de Gestion est établi par notre trésorier : nous reverrons le détail des comptes quand nous aborderons à suivre le Compte Administratif qui en est le reflet exact.

Le total des recettes de fonctionnement étant de 2 020 061,90 €, le total des dépenses de fonctionnement s'établissant à un montant de 1 567 393,18 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est positif de 452 668,72 €.

Pour ce qui concerne la section investissement, le total des recettes étant de 252 336,09 €, le total des dépenses d'investissement de 383 988,76 €, le résultat de clôture de cette section est négatif de 131 652,67 €

Le résultat de l'exercice 2023 est donc de + 321 016,05 €

Avez-vous des questions ?

Si pas d'observations nous allons procéder au vote »

12 voix pour et 2 abstentions.

Compte Administratif 2023

M. Chartier « Nous sommes loin d'où on est parti... Ce n'est pas la réalité de la trésorerie. Tout en étant saine, elle n'est pas aussi importante »

M. Schmitt « Nous allons détailler les **dépenses de fonctionnement** :

- Charges à caractère général :

Le coût de l'énergie et de l'électricité a beaucoup varié ces trois dernières années, à savoir 99 296,06 € en 2021, 134 124,55 € en 2022 et 141 894,58 € pour ce compte administratif 2023 »

M. Chartier « sachant que 2021 n'est pas une année de référence en raison de l'inoccupation des locaux »

M. Schmitt « les denrées alimentaires ont subi l'inflation de ces deux dernières années ; le tarif du ticket de cantine n'a pas été modifié et la qualité des repas servis à la cantine a été préservée »

ML. Piget « ce n'est pas une augmentation phénoménale sur le nombre de repas fait dans l'année »

M. Chartier « on a plus d'enseignements qui viennent manger depuis qu'on a augmenté le repas à 5 € pour les adultes »

ML Piget « c'est dommage »

T Grégoire « le principal c'est que les enfants soient bien nourris, les adultes prennent leurs responsabilités. Ils font peut-être ça pour le principe »

A.S. Vanhecke « ils viennent manger quand c'est gratuit ! »

ML Piget « ils doivent régler leur repas la commune ne peut pas procéder à des avantages en nature pour la vente de tickets adultes.»

Mr Schmitt « Reprenons le Compte Administratif : le coût des assurances subit les conséquences des catastrophes naturelles plus fréquentes ces dernières années ;

Les frais d'affranchissements sont stables, équivalent à 2022 malgré une hausse de 10 % des tarifs postaux en début d'année.

L'augmentation des taxes foncières 2023 résulte de l'augmentation des bases d'imposition.

Le total des charges à caractère général est de 420 645,11 € contre 410 025,74 € en 2022, ce qui démontre une bonne maîtrise des charges ».

F. Merlaud « c'est en dessous du prévisionnel ? »

JM Schmitt « nous avons anticipé une augmentation plus importante pour le poste énergie »

Charges de personnel

JM Schmitt « les revalorisations des échelons les plus bas et proches du SMIC entraînent un tassement des rémunérations que nous pouvons regretter. »

ML Piget « le SMIC a augmenté »

B Chartier « cela engendre de la grogne entre agents... »

JM Schmitt « Le total des charges de personnel s'établit à 843 029,74 € contre 800 517,99 € en 2022, ce qui représente une augmentation autour de 5 %. »

Charges de gestion courante

JM Schmitt « Nous constatons une augmentation importante de la cotisation au SDIS, de 54 007,05 € en 2022 à 59 820,69 € en 2023.

MI Piget : « c'est dû à quoi ? »

B Chartier « ce sont leurs charges qu'ils nous répercutent »

JM Schmitt « la contribution « Tom Pouss » a augmenté de 10 000 € ce qui paraît élevé compte-tenu du nombre d'enfants de notre commune accueillis par cette structure »

B Chartier « le problème c'est que la CAF est aux abonnés absents, c'est un gros partenaire »

JM Schmitt « Les charges de gestion courante 2023 augmentent en conséquence de 20 000 € »

Charges financières

JM Schmitt « elles ont logiquement suivi la hausse des taux. Nous avons 22 018,98 € en 2022 et 33 890,44 € en 2023.

Le total de dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1 529 308,10 € soit une augmentation de 5,8 %.

Avez-vous des questions ? »

Pas de questions. Nous passons aux **recettes de fonctionnement**

JM Schmitt « un dossier de remboursement de la CIGAC pour un agent qui n'est pas soldé ; il le sera en Octobre 2024.

Les droits de stationnements et de location sur la voie publique comprennent les recettes de notre camping municipal.

Les redevances d'occupation du domaine public comprennent les antennes du château d'eau.

Les redevances et droits des services périscolaire augmentent de 7 000 € ce qui amortit un peu les dépenses évoquées précédemment. »

Impôts et taxes :

JM Schmitt « nous bénéficions d'une forte hausse suite à l'augmentation générale des bases d'imposition de 7 %.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont à réunir. Au total, nous avons pratiquement le même montant qu'en 2022.

Ce qui nous donne un total des impôts et taxes de 1 171 833,14 € contre 1 127 494,27 € en 2022.

L'écart correspond à l'augmentation de la taxe foncière. »

Dotations et participations :

JM Schmitt « Nous retrouvons la Dotation Générale Forfaitaire de l'Etat, à nouveau légèrement en baisse par rapport à 2022. La Dotation de Solidarité Rurale compense cette baisse.

Le montant de ce chapitre s'élève à 419 586,25 € contre 403 990,82 € en 2022

Autres produits de gestion courante

JM Schmitt « Nous avons perçu davantage de loyers en 2023 qu'en 2022, à savoir 33 032,59 € contre 25 589,69 €.

Nous obtenons un total de recettes de fonctionnement de 2 020 061,90 € contre 1 921 222,14 € en 2022 soit + 5,2 % par rapport à 2022 ; **le résultat de la section fonctionnement est donc positif de 452 668,72 €.**

Dépenses d'investissement

J-M Schmitt : « L'annuité d'emprunt 2023 est de 137 593,43 €.

Vous avez en votre possession la liste détaillée des investissements réalisés en 2023 :

Chauffe-eau, plantation d'arbres, extincteurs et défibrillateurs, éclairage public, aménagement de voirie, lave-linge, sèche mains... matériel informatique, subventions façades OPAH-RU, syndicat de voirie, mobilier...

Ce qui représente un total de 63 759,00 €. Les investissements ont été limités en 2023 suite aux retards dans les travaux de l'avenue de Lignac ».

Le total des dépenses d'investissement est de 383 988,76 €.

Recettes d'investissement

JM Schmitt « recettes de 18 479 ,80 € pour le F.C.T.V.A et 15 188 € de subventions allouées pour l'enfouissement des réseaux éclairage public de l'Avenue de Lignac ». Le total des recettes d'investissement est de 252 336,09 € ; **le résultat de la section investissement étant négatif de**

- 131 652,67 €, le résultat de clôture du compte administratif 2023 est positif de 321 016,05 €.

M Chartier sort pour permettre de débat et le vote du Compte Administratif. Il ne prend pas part au vote.

11 voix pour et 2 abstentions

Affectation du résultat de l'exercice 2023

JM Schmitt « Le résultat de fonctionnement est positif de 452 668,72 € en section de fonctionnement. En section de d'investissement, le résultat est déficitaire pour un montant de - 131 652,67 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc positif de 321 016,05 € ; ce résultat, conforme au compte de gestion, sera affecté de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en portant au compte 1068

« Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 131 652,67 €

2°) le surplus de 321 016,05 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Après avoir entendu l'exposé de J-M Schmitt le conseil vote à l'unanimité

Subventions versées aux associations au titre de l'année 2024

B Chartier « Nous avons étudié les dossiers de demandes de subventions qui nous sont parvenus pour les associations. T Grégoire a réalisé un tableau comparatif entre les demandes des associations et ce que nous proposons pour cette année.

La trésorerie ne veut pas dire grand-chose car cela dépend de la nature de l'association et de ses dates d'Assemblée Générale. Ce n'est pas le même système suivant le type d'association etc...Une association peut avoir une bonne trésorerie à la date de dépôt du dossier et peut ne pas avoir la même à la date d'aujourd'hui.

Pour mémoire, pendant les années COVID on avait donné une subvention aux associations car il y avait un manque à gagner dans les clubs.

T Grégoire : « pour « Agir pour Sourire » nous proposons 500 € . Il demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour la borne MELO ? »

B Chartier : « on considère que ce n'est pas à la commune de subventionner cet équipement »

T Grégoire : « Pour l'AS.S.G.T, l'année dernière il avait été versé 3 000 € parce qu'il y avait un voyage à Clairefontaine.

Pour le comité de jumelage il demande cette année une aide pour le camp de jeunes de cet été.

ML Piget « il y 10 enfants de Saint-Gaultier »

T Grégoire : « Rondisport n'a pas fait de demande de subvention.

La Société d'études historiques : la trésorerie est confortable et on n'est pas comme une association sportive où il peut y avoir des mouvements de licences ».

B Chartier « Je veux rajouter que c'est un peu moins que l'année dernière. L'année dernière nous avons alloué une subvention exceptionnelle de 500 € aux pompiers pour le congrès départemental. Même si on ne donne pas l'intégralité des subventions demandées on continue d'aider les associations. Ce qui m'interpelle c'est le nombre d'adhérents pour le basket, judo, badminton, tennis »

T Grégoire « vous avez des questions ? »

• AAPMA Le Gardon	200 €
• Agir pour sourire	500 €
• Allegro Chorale	100 €
• Amicale des pompiers	390 €
• A.N.A.C.R.	50 €
• ASSGT - Amicale sportive St Gaultier-Thenay	2 500 €
• Basket-Amicale sportive Val de Creuse	800 €
• Brenne Initiative	350 €
• Club Escalade de St Gaultier	300 €
• Comité de Jumelage	400 €
• Comité des fêtes	300 €
• Donneurs de sang	150 €
• Entente anciens combattants	250 €
• FNACA	250 €
• Judo Club	2 200 €
• La pastourelle	150 €
• La pétanque Galtoise	250 €
• Les abeilles collège Jean Moulin	400 €
• Mieux vivre association intermédiaire	1 000 €
• Mieux vivre service aux personnes	1 000 €
• O.C.C.L.	200 €
• Self Défense de St Gaultier	250 €
• Société d'études historiques	150 €
• Saint GO BAD	400 €
• Tennis club de Saint-Gaultier	500 €
TOTAL	13 040 €

Au total nous avons alloué 13 04 € de subventions.

ML Piget ne prend pas part au vote étant Présidente d'une association.

*11 voix pour
2 abstentions*

Vote des taux des taxes directes locales

B Chartier « Je propose qu'on vote les mêmes taux que l'année dernière soit :

• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,77 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41,31 %
• Taxe d'Habitation RS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	12,04 %

Si vous êtes d'accord je propose de procéder au vote

Unanimité

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade

B Chartier «un agent technique étant à 17h50 peut passer en avancement de grade à Adjoint technique de 2^{ème} classe. Je propose de changer le tableau des affectifs pour que l'agent puisse passer adjoint technique de 2^{ème} classe. Avez-vous des questions ?

Nous conserverons le poste d'adjoint technique s'il y avait besoin de recruter un autre emploi au ménage. Cela évitera de créer le poste. »

Unanimité

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le centre d'été 2024

B. Chartier : « 7 postes sont créés à temps complet pour exercer les fonctions d'agents d'animation du 8 Juillet au 2 Août pour le centre de loisirs d'été. Plusieurs rémunérations seront fixées ; titulaire BAFA, stagiaires BAFA et animateurs non diplômés ».

Je vous propose de voter si vous n'avez pas d'interrogation.

Unanimité

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le camping municipal

B Chartier : « Cette année encore nous proposons de créer 4 postes à 24/35^{ème} pour permettre la gestion du camping du 15 juin au 14 Septembre 2024 au grade d'Adjoint technique échelon 1. »

Unanimité

Désignation d'un référent déontologue des élus.

B Chartier « On nous a demandé de désigner un référent déontologue pour la commune. Ce référent peut être saisi par tout élu local de la collectivité pour lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Une personne s'est proposée en tant que référente déontologue et les communes doivent délibérer.

Si le référent est consulté la commune devra régler une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier. Avez-vous des questions ? ».

*9 voix pour
1 voix contre
4 Abstentions*

Informations diverses

B Chartier « Je vous informe de quelques manifestations :

- Fête foraine du 25 Mai au 2 Juin
- Brocante le 26 Mai
- Concert le 14 Mai dans le cadre d'une déambulation sur le territoire du PNR, orchestre à vélo qui va faire plusieurs concerts.
- Concert le 17 Juillet dans le cadre des Intemporels
- Tour de l'Indre des sports le 15 Juillet

Nous nous sommes également positionnés pour accueillir « Darc au Pays » sur la semaine du 15 Août. Pour cela il faudra assurer la restauration de tous les intervenants. »

Tous les sujets étant abordés le conseil municipal prend fin à 21h50

Les secrétaires de séance
Manon Faurie
Gilles Chartier

Le Maire,
Bruno Chartier